



Au Conseil communal de
la Commune de Montilliez

**Préavis municipal relatif à une demande de crédit
pour la modification de l'éclairage public à la route d'Oron à Poliez-le-Grand
ainsi que l'installation d'un mât solaire au chemin des Carres à Sugnens
et au chemin de Champ-Derrey à Poliez-le-Grand**

No 49/2026 – séance du 18 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'éclairage public participe à la qualité de vie et à l'attractivité d'une commune. Cependant il peut être constaté que certaines communes l'éteignent une partie de la nuit. En raison de la sécurité pour les piétons, les cyclistes, les usagers de la route mais encore en prévention contre le vandalisme et la criminalité, l'Exécutif a pris la décision de réduire son intensité tout en le maintenant en fonction, car l'option qui consisterait à ne conserver que quelques points est complexe au vu de la conception de base de l'ensemble de l'éclairage communal.

Pour des raisons de modification du réseau de la Romande Energie, nous sommes contraints d'adapter une partie de l'éclairage à la route d'Oron à Poliez-le-Grand et souhaitons également améliorer deux chemins communaux.

2. Objet du préavis

Le 5 janvier 2026, la Romande Energie a informé notre commune que des travaux de maintenance du réseau électrique allaient être entrepris à la route d'Oron à Poliez-le-Grand afin de supprimer la ligne aérienne d'alimentation pour la passer en souterrain, ce qui entraînera la suppression des poteaux, des points lumineux ainsi que de l'alimentation électrique de l'éclairage.

Il a été convenu avec la Romande Energie que le génie civil pour la creuse des nouveaux socles sera pris en charge par celle-ci. Quant aux candélabres solaires, ce choix a été décidé pour les

raisons suivantes : c'est un système qui s'inscrit dans une volonté d'économie d'énergie, comme le câblage d'alimentation est manquant cela permet une économie financière et l'efficacité de cette technologie s'est nettement améliorée ces dernières années.

3. Descriptif du projet

Pour la route d'Oron, les luminaires sont conservés et les mâts sont standards, soit des tubes coniques en acier zingué d'une hauteur de 6.00 m.

Les candélabres solaires projetés au chemin des Carres à Sugnens et au chemin de Champ-Derrey à Poliez-le-Grand sont constitués de :

COMBI TOP 3, composé de :

- Panneau solaire 150Wc haut rendement ;
- Support panneau solaire orientable à 360° ;
- Caisson fixé sous le panneau pour l'intégration de la batterie et du régulateur, en acier thermolaqué, ventilé ;
- Carte électronique de gestion NOVEMS ;
- Luminaire Tekk S en fonderie d'aluminium, verre trempé plat, IP66, IK08, 8LED ;
- Optique ASY26, 3000K, avec abaissement autonome à 50% de 23.00 à 05.00 heures ;
- Mât cylindro-conique à implanter 5.00 m hors sol avec une console St-Luc 300mm ;
- Batterie Lithium 557Wh dans caisson NOVOBOX, d'une durée de vie de 20 ans avec une garantie fournisseur de 10 ans.



4. Coût

La présente demande de crédit est réalisée avec les devis rentrés :

• Modifications à la route d'Oron à Poliez-le-Grand	CHF	10'455.00
• 2 candélabres solaires à Sugnens et Poliez-le-Grand	CHF	13'960.00
• Génie civil pour Poliez-le-Grand	CHF	1'200.00
TVA 8.1 %	CHF	2'074.80
Divers et /ou imprévus	CHF	2'310.20
Total TTC	CHF	<u>30'000.00</u>

5. Planning

- Adoption du présent préavis par le Conseil communal le 18 mai 2026
- Droit de recours du 18 au 27 mai 2026
- Démarrage des travaux à la suite

6. Lien avec le PECC

6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

6.2 Projets PECC concernés

- | | |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 1 | Commission de la durabilité, énergie et climat |
| <input type="checkbox"/> Fiche 2 | Participation et engagement de la population |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 3 | Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources |
| <input type="checkbox"/> Fiche 4 | Rénovation et constructions durables |
| <input type="checkbox"/> Fiche 5 | Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés |
| <input type="checkbox"/> Fiche 6 | Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal |
| <input type="checkbox"/> Fiche 7 | Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos |
| <input type="checkbox"/> Fiche 8 | Renforcement de la biodiversité |
| <input type="checkbox"/> Fiche 9 | Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes |
| <input type="checkbox"/> Fiche 10 | Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule |

7. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- 7.1 Financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;

- 7.2 Amortissement de l'investissement net de CHF 30'000 sur une durée de dix ans, soit une charge de CHF 3'000.- par année ;
- 7.3 Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.0 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 3'600.- (intérêts : CHF 600.- et amortissement CHF 3'000.-) ;
- 7.4 Pas d'incidence sur les frais d'entretien annuels car compris dans le contrat en vigueur.

8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- vu le préavis municipal n° 49/2026,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

prend acte

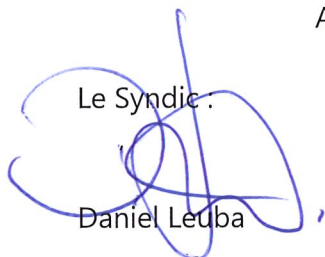
- **de l'amortissement** du montant de CHF 30'000.- sur une période de dix ans ;

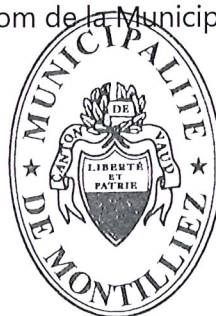
D É C I D E :

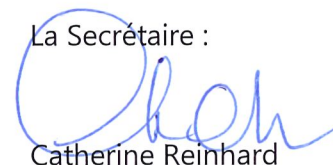
1. **d'adopter** le préavis relatif à un crédit pour la modification de l'éclairage public à la route d'Oron à Poliez-le-Grand et la pose d'un mât solaire chemin des Carres à Sugnens et au chemin de Champ-Derrey à Poliez-le-Grand ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 30'000.-** (trente mille francs) ;
4. **de financer** ces travaux par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2026.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :

Catherine Reinhard

Délégué municipal : François Guizzetti

Commune de Montilliez, rte de Sugnens 4, 1041 Poliez-le-Grand
Tél. 021 881 49 12 - site internet : www.montilliez.ch - courriel : greffe@montilliez.ch